

Mise en ligne : 15 avril 2018.  
Dernière modification : 17 avril 2019.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## MINES DE NEBIDA, Sardaigne et Tunisie

---

filiale de la Société métallurgique austro-belge, Corphalie  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Austro-Belge-Corphalie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Austro-Belge-Corphalie.pdf)

---

S.A. belge, 17 avril 1895, pour 30 ans. Exploitation de mines en Sardaigne et (1908) en Tunisie.

Société anonyme belge de Nebida, pour l'exploitation de mines en Sardaigne  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1895)

Cette société nouvelle, dont le siège est à Corphalie, est créée principalement par la Société anonyme métallurgique l'Austro-belge. Le but social est d'acquérir et d'exploiter le domaine minier de Nebida, consistant principalement en une superficie de 380 hectares de terrains contenant de la calamine et du plomb argentifère. Ce domaine minier est cédé par la Banque d'Italie.

Le capital social est de 3 millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr. Ces 6.000 titres sont souscrits par groupes versant chacun 375.000 et l'Austro-belge, qui verse 750.000.

En rémunération de ses apports, l'Austro-belge reçoit une part de jouissance temporaire de dix ans dans le partage des bénéfices, après prélèvement de 5 % pour la réserve, 5 % pour le montant libéré des actions, et 10 % au conseil d'administration.

L'article 9 autorise le conseil à créer éventuellement 1.500.000 fr. d'obligations, avec faculté d'en déterminer les types, et conditions.

L'Austro-belge partage le surplus du bénéfice à raison de un dixième, les autres neuf dixièmes se partageant entre les actions, quel que soit le montant de leur libération.

---

SOCIÉTÉ DE NÉBIDA  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 octobre 1900)

L'assemblée générale annuelle de cette société a eu lieu le 15 octobre. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1899-1900 qui se traduisent par un bénéfice de 1.008.496 fr. et fixé le dividende à 100 fr. par action.

---

SOCIÉTÉ DE NÉBIDA  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 novembre 1902)

L'exercice clos le 30 juin 1902, dont il a été rendu compte le 20 octobre à l'assemblée générale des actionnaires de cette société, a été affecté dans ses résultats

par la baisse des cours des métaux, zinc, plomb et argent. Pendant cette période, les cours moyens, comparés à ceux de 1900-1901, ont été les suivants :

Pour le zinc, de 52 fr. 80 les 100 kilos, contre 55 fr. 25, soit en moins 2 fr. 38 ;

Pour le plomb, de 28 fr. 51 les 100 kilos, contre 38 fr. 73, soit en moins 10 fr. 22 ;

Pour l'argent, de 86 fr. 57 par 100 kilos, contre 96 fr. 07, soit en moins 9 fr. 50.

Le bilan, arrêté au 30 juin 1902, ne se solde que par un bénéfice de 350.100 fr. 07, contre 513.758 85 pour l'exercice précédent. Ces sommes ont été, comparativement, réparties comme suit :

	1900-1901	1901-1912
Réserve légale	18.521 05	14 668 62
Indemnité aux commissaires	5.000 00	4.074 06
Amortissements	40.000 00	40.000 00
Dividende	300.000 00	240.000 00
Tantièmes	25.000 00	20.370 37
Part de jouissance	25.000 00	18.333 33
À reporter à nouveau	327 80	12.653 69
	<u>413.758 85</u>	<u>350.100 07</u>

Le dividende, qui est payable depuis le 2 novembre, a été ainsi fixé à 40 fr. pour chacune des 6.000 actions, contre 50 fr. en 1900-1901.

L'unique part de jouissance que l'on remarque dans la répartition ci-dessus, appartient à la Société métallurgique austro-belge, créatrice de la Nebida, et lui donne droit durant 10 ans à 1/10 des bénéfices restant après prélèvement des 5 % pour la réserve, des tantièmes et des 5 % aux actionnaires.

La société de Nebida, étant au 30 juin 1902, à la fin de son 7<sup>e</sup> exercice, n'a donc plus que pendant 3 ans encore à payer à la Société Austro-Belge sa participation dans les bénéfices.

Au cours de l'exercice écoulé, la production s'est élevée à 12.257 tonnes de calamine calcinée et à 1.820 tonnes de galènes argentifères. Elle avait atteint, en 1900-1901, 13.122 tonnes de calamine calcinée, et 1.199 tonnes de galènes argentifères.

---

Société de Nebida  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 novembre 1902, p. 1420)

Bénéf. : 350.100 fr. dont 40.000 fr. à l'amort. du matériel, 4.074 indemnités aux commissions. Reste : 306.026 dt 14.669 à la rés., 20.370 aux adm., 18.333 aux act. de jouissance, 240.000 fr. aux act. ; 40 fr. par act.

Prod. : 12.247 t. de calamine et 1.820 de galène.

---

MINES  
Les terrains sédimentaires anciens du district d'Iglesias (Sardaigne)  
(*Le Génie civil*, 12 septembre 1903)

M. HENROTIN, ingénieur à la mine de Nebida, cherche à déterminer dans une note publiée par la *Revue universelle des Mines*, de mai, l'âge relatif des trois groupes de terrains sédimentaires anciens compris dans le district d'Iglesias, au sud-ouest de la Sardaigne. Cette région si importante au point de vue minier, malgré son peu d'étendue (30 kilom. sur 20 kilom.), comprend deux groupes bien distincts de terrains sédimentaires : les anciens, dont s'occupe l'auteur, contenant de grands amas de minerais de zinc et de plomb et divisés en trois groupes principaux, les grès, les calcaires et les schistes ; les autres, plus récents, pour la plupart tertiaires, renfermant des gisements importants de lignite éocène.

L'un des caractères frappants de ces terrains est l'extrême rareté des fossiles. Le général de la Marmora raconte, dans le voyage en Sardaigne qu'il publia en 1857, que ce n'est qu'après plusieurs années de recherches qu'il découvrit, dans les schistes, le premier fossile, se rattachant au genre graptolite, d'après lequel il classa ceux-ci dans l'étage silurien.

En 1880 seulement, le professeur Meneghini rencontra dans le massif des grès, des fossiles qu'il reconnut appartenir aux genres caractéristiques du cambrien. Dans les calcaires métallifères, les fossiles sont complètement inconnus.

Le massif central des grès fut donc reconnu plus ancien que la couronne des schistes ; d'autre part, les calcaires étant considérés comme superposés à ces derniers, l'hypothèse de la formation atollique des calcaires métallifères fut émise. Si on admet cette hypothèse, l'avenir des mines d'Iglesias serait restreint. Si au contraire on considère le terrain calcaire comme intermédiaire aux deux autres, la minéralisation s'étendrait en profondeur et l'exploitation des gisements de zinc et de plomb ne serait limitée que par des difficultés d'exploitation.

M. Henrotin, se basant uniquement sur les caractères stratigraphiques et pétrographiques de la région, estime que l'examen des deux contacts — schiste-calcaire, calcaire-grès — ne peut laisser aucun doute sur l'ordre de succession de ceux-ci. Il constate la concordance de stratification qui existe entre les bancs calcaires et gréseux. De l'ensemble de ses observations, il résulterait que les grès et les calcaires appartiennent au même âge géologique et ne peuvent être séparés l'un de l'autre. Les terrains sédimentaires de l'Iglesiente se rapporteraient donc à deux époques bien distinctes : la première, celle de la formation schisteuse ; la seconde, séparée de celle-ci par une longue période continentale, où se sont déposés les calcaires et les grès, ceux-ci postérieurs à ceux-là. Quant aux époques géologiques auxquelles doivent être rapportées ces périodes, l'auteur pense que la paléontologie seule pourra répondre.

---

#### SOCIÉTÉ DE NÉBIDA

(Cote de la Bourse et de la banque, 9 novembre 1903)

La bonne tenue des cours du zinc, dont le prix moyen a été, en 1902-1903, supérieur de 7 fr. 49 par tonne au précédent, a favorablement influencé les résultats de l'exercice 1902-1903, de la Société de Nebida, qui se traduisent par un bénéfice net de 355.767 fr. 35 contre 305.698 fr. 21 précédemment, permettant de porter le dividende de 40 à 50 fr. par action. En ce qui concerne les prix du plomb et de l'argent, il n'en a pas été de même : les cours du premier se sont maintenus à un niveau très bas (28 fr. 41 par tonne) ; ceux du second ont subi une dépréciation d'en moyenne 7 fr. 73 par kg. Mais ce fléchissement n'a pas été fort sensible pour la compagnie, dont la production en calamine calcinée a atteint, au cours du dernier exercice, 10.586 tonnes (contre 12.246 tonnes précédemment), alors qu'il n'a été extrait que 1.715 tonnes (contre 1.820) de galène argentifère.

La progression des bénéfices nets ne traduit pas exactement l'amélioration des résultats de l'exercice écoulé. La compagnie a, en effet, amorti cette année, par profits et pertes, 77.629 fr. 21 pour dépréciation du matériel et des concessions, contre 40.000 francs précédemment, et, d'autre part, elle a eu à supporter les frais de paiement de la nouvelle patente (14.424 fr. 41) imposée par le fisc belge au cours du dernier exercice. (Il est vrai qu'il n'y a rien de reporté à nouveau en 1902-1903). La société a eu, en outre, à souffrir de la différence du change avec l'Italie, qui, de 5,07 % qu'il était encore il y a deux ans, était tombé à 1,64 l'année dernière, et a été à peu près au pair pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale du 19 octobre a fixé ainsi qu'il suit la répartition des bénéfices de l'exercice 1902-1903, en regard de laquelle nous plaçons celle de l'exercice précédent :

	1901-02	1902-03
Dividende de 50 fr. aux 6.000 actions en 1902-1903, contre 40 fr. en 1901-1902	240.000 00	300.000 00
Tantièmes	20.370 37	25.000 00
Part de jouissance statutaire	18.333 33	25.000 00
Réserve légale	14.668 62	18.421 05
Report à nouveau	12.653 69	—
Somme égale	<u>306.026 01</u>	<u>368.421 05</u>

L'unique part de jouissance que l'on remarque dans la répartition ci-dessus appartient à la Société métallurgique Austro-Belge, créatrice de la Nebida, et lui donne droit durant 10 ans à 1/10<sup>e</sup> des bénéfices restant après prélèvement des 5 % pour la réserve, des tantièmes et des 5 % aux actionnaires. La Société de Nebida, étant au 30 juin 1903 à la fin de son 8<sup>e</sup> exercice, n'a donc plus que pendant deux années encore à supporter cette charge. En outre, la réserve légale se trouve, par l'allocation faite en 1902-1903, portée à un montant supérieur à 1/10<sup>e</sup> du capital.

Les gisements exploités pendant l'exercice ont été d'une minéralisation moins abondante que précédemment. La nécessité d'extraire des masses plus considérables pour une moindre production utile a eu pour conséquence une augmentation notable des frais d'exploitation.

On a découvert, au cours de l'année écoulée, dans la montagne dite Trubixedda, des masses calaminaires importantes ; l'exploitation de ces masses, actuellement en préparation, permettra à la société de maintenir sa production au même niveau pendant longtemps.

Au 30 juin 1903, le bilan de la société se comparait de la manière suivante à celui de l'exercice précédent :

	30/6/1902	30/6/1903
ACTIF		
Terrains, constructions, concessions et matériel d'exploitation	1.071.407 88	713.668 97
Magasin de provisions	205.447 39	196.061 85
Magasin de minerais	223.262 59	357.441 62

Fonds publics	—	199.445
Caisse	869 87	3.622 46
Débiteurs divers	260 816 30	412.473 45
Banquiers	524.216 66	136.151 08
Total	<u>2.316.020 69</u>	<u>2.018.864 43</u>
PASSIF		
Capital	1.500.000 00	1.500 000 00
Créanciers	105.622 42	9.750 00
Réserve légale	122.797 26	137.465 88
Fonds pour dépréciation du matériel	280.000 00	—
Compte de dividendes	1.575 00	3.227 50
Bénéfices de l'exercice	305.698 21	355.767 36
Report de l'exercice précédent	827 80	12.653 69
Total	<u>2.316.020 69</u>	<u>2.018.864 43</u>

---

Plainte des pêcheurs sardes de thons  
visant aussi les Mines de Malfidano  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines\\_de\\_Malfidano.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_de_Malfidano.pdf)

Italie  
Les mines de Nebida et les pêcheurs de thon  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 octobre 1905)

On ne se doute pas des difficultés sans nombre que les exploitants de mine ont à vaincre souvent dans les pays où ils apportent cependant la prospérité.

Nous voyons dans le dernier rapport de la Nebida que cette société a eu à compter avec l'opposition acharnée des pêcheurs de thons qui sont parvenus à interrompre la marche des laveries pendant près de deux mois, sous le fallacieux prétexte que les résidus de laverie, en se déversant dans la mer, troublaient les eaux et compromettaient les résultats de leur pêche !! C'est la première fois, bien entendu, qu'ils mettaient ce prétexte en avant, alors que les résultats des deux campagnes précédentes ont prouvé absolument l'inanité de leurs allégations.

Le bénéfice de Nebida pendant ce dernier exercice a été de 588.325 fr. 58, avec une production de 7.848 tonnes de calamine calcinée et 1.486 tonnes de galène.

---

Société de Nebida  
Siège social : Corphalie-lez-Huy  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 861-862)

Civilité, domicile	Mandat	Autres mandats
--------------------	--------	----------------

Ch. Wilmotte, Huy	président	Pdt Émailleries de Varsovie ; adm. Métallurgique austro-belge, Métallurgique Sambre-et-Moselle, Tôleries Delloye-Matthieu
Jean Baignol, St-Jean-de-Luz	vice-président	—
François Wesmael, Huy	administrateur délégué	Dir. gén. Métallurgique austro-belge ; adm. Cie minière tunisienne
Alfred Lamarche, Liège	administrateur	
Charles Blas, Louvain	administrateur	V.-pdt Métallurgique austro-belge ; adm. : Verrerie de l'Étoile, Cie gén. conduites d'eau et Eaux d'Arnhem
Charles Vanderlinden, Anvers	commissaire	Adm. Métallurgique austro-belge
Georges Dodemont, Huy	commissaire	Pdt Métallurgique austro-belge ; adm.-dir. : Tôleries Delloye-Matthieu ; adm. Cockerill, Émailleries de Varsovie ; comm. cptes Fr.-Belge Matériel de chemin de fer, Mutualité industrielle, Chantiers Nicolaïeff, Métallurgique Sambre-et-Moselle, Nebida
Georges Dupret, Bruxelles	commissaire	V.-pdt Soc. de dépôts et crédits ; adm. Métallurgique austro-belge

Bilan : 30 juin. Assemblée : 3<sup>e</sup> lundi d'octobre, à 3 heures, à Corphalie ou à Bruxelles. Service financier : Crédit général de Belgique ; Delloye-Dodemont et Cie, Huy. Cette société a été constituée le 17 avril 1895.

Elle a pour objet l'industrie et le commerce des produits de l'exploitation des mines, et spécialement l'achat et l'exploitation de mines en Sardaigne ; l'utilisation des produits.

La Société Austro-Belge faisait apport des études, plans et travaux, qu'elle a fait exécuter en vue de la création de la société, contre une part de jouissance temporaire et remboursement de ses débours ; elle souscrivit, en outre, 1.500 actions ; MM. Baignol, Delloye-Matthieu, Lamarche, Frédéric Jacobs, Porwick et Léon d'Aoust souscrivirent chacun 750 actions.

Elle a été fondée au capital de 3 millions de francs en 6.000 actions de 500 francs, dont une moitié était entièrement libérée et l'autre libérée de 250 francs.

Par acte du 27 juillet 1899, le capital a été réduit à 1.500.000 francs par remboursement de 250 francs sur les 1.500 actions qui étaient entièrement libérées.

La Société de Nebida est propriétaire d'une concession voisine de Malfidano, et dont les produits sont avantageusement réputés, comme d'ailleurs tous ceux de cette région.

1904. — La Société a acquis une mine voisine de 400 hectares.

1905. — Des grèves ont réduit l'extraction et des recherches infructueuses à la mine de Santa-Lucia ont exigé un amortissement de 65.000 fr. Le coupon a été réduit, mais l'actif net augmente de 88.000 fr. La redevance à l'Austro-belge est éteinte.

	Production (t.)		Cours			Actif net coupon payé
	Calam. calc.	Galène argent.	Zinc	Plomb	Argent	
1897-98	16.151	1.761	44,95	32,55	88,8	—

1898-99	15.536	1.791	61,1	33,94	93,37	—
1899-00	13.517	1.673	54,52	40,71	93,88	—
1900-01	13.122	1.199	45,24	38,73	96,07	—
1901-02	12.247	1.820	42,86	28041	86,47	—
1902-03	10.586	1.715	50,35	28,41	78.74	—
1903-04	9.960	1.532	52,85	28,92	88,12	768.641,91
1904-05	7.848	1.486	75	31,22	91,08	856.731,02

	Bénéfices	Frais divers	Am. et rés.	Tantièmes	Dividendes.	P a r t Austro-B	À nouveau.
1895-96	521.465,60	26.468,43	252.867,55	12.962 96	217.500	11. 666	—
1896-97	263.879,11	48.100,32	93.278,79	10.000 00	112.500	—	—
1897-98	602.141,73	47.383,79	257.072,76	18.518.52	262.500	16.666	—
1898-99	1.303.326,22	55. 000 00	610.826,22	25.000 00	562.500	50.000	—
1899-1900	1.008.495.60	5.000 00	320.162,27	25.000 00	600.000	58.333	—
1900-01	413.748,85	5.000 00	58.421,05	25.000 00	300.000	25.000	327.80
1901-02	349.772,27	4.074,06	54.668,62	20.370,37	240.000	18.333	12.653,69
1902-03	452.820,98	19.424,41	96.050 26	25.000 00	300.000	25.000	—
1903-04	579.224,07	95.166,01 (1)	67.391,40	25.000 00	300.000	31.666	—
1904-05	588.324,58	87.389,47	150.935,11	325.000 00	300.000	25.000	—

(1) Patente de 3 années.

Répartition : 5 p. c. à la réserve; premier dividende de 5 p. c. aux act. sur le montant libéré ; sur le reste : 10 p. c. au conseil ; le surplus sera réparti pendant les 10 premiers exercices à raison de 1/10<sup>e</sup> à la part temporaire de jouissance et de 9/10<sup>e</sup> aux actions, quel que soit le degré de leur libération.

#### BILAN AU 30 JUIN 1905 (fr.)

ACTIF		
Immobilisé :	839.506 78	
Réserves :	177.816 75	661.690 03
Marchandises		429.644 64
Caisse et fonde publics		199.676 73
Débiteurs et banquiers :	617.881 19	
Créditeurs :	40.471 54	577.409 65
		<u>1.868.421 05</u>
PASSIF		

Capital		1.500.000 00
Bénéfice		368.421 05
		<u>1.868.421 05</u>
Réserve :	18.421 05	
Tantièmes :	25.000 00	
Dividende :	300.000 00	368.421 05

#### PROFITS ET PERTES

DÉBIT		
Amortissements :	132.514 06	
Patente :	82.389 47	
Commissaire :	5.000 00	
Solde :	368.421 05	<u>588.324 58</u>
CRÉDIT		
Bénéfice d'expl. :	553.656 33	
Intérêts et loyers :	34.668 25	<u>588-324 58</u>

Société minière de Nebida  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 octobre 1907)

La production de calamine pour l'exercice 1906-1907 n'a été que de 5.930 tonnes au lieu de 7.910 en 1905-1906 ; celle de galène argentifère a été de 1.577 tonnes au lieu de 1.547, grâce à la mine de Santa-Lucia, qui a gagné cette année environ 44.000 francs au lieu de perdre 10.500 francs l'année précédente. Après amortissement des 33.836 francs de frais de recherches, l'exercice a laissé un bénéfice de 591.321 francs, dont 89.274 francs sont absorbés par les impôts en Italie et en Belgique ; 154.942 francs sont consacrés aux amortissements sur matériel et concessions, 300.000 fr. sont distribués en dividendes (50 fr. par titre), 30.000 francs en tantièmes et 17.105 francs vont à la réserve.

---

ABSORPTION DE LA CIE MINIÈRE TUNISIENNE  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie\\_miniere\\_tunisienne.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_miniere_tunisienne.pdf)

Tunisie  
Nebida. — Minière tunisienne  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juin 1908)

Une assemblée extraordinaire a été convoquée en vue de la reprise de la Compagnie minière tunisienne.

L'ordre du jour comporte deux propositions d'augmentation de capital, l'une correspondant à la fusion, l'autre pure et simple.

Cette disposition corrobore la nouvelle d'une émission supplémentaire en vue des travaux à faire et du fonds de roulement à garnir.

---

Société de Nebida  
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1908)

Les résultats du dernier exercice, soumis à l'assemblée générale du 27 octobre 1908, ont été influencés par la crise commerciale, qui sévit, depuis quelque temps et la baisse des cours des métaux.

Le bénéfice total réalisé ne s'est élevé qu'à 90.021 fr. 81

Après déduction de 56.322 fr. 84 pour patente en Italie, et 3.967 fr. 67 pour patente en Belgique, le solde de 16.708 fr. 59 a été appliqué à la dépréciation sur portefeuille.

Aucun dividende n'est donc réparti, alors que, l'an dernier, on avait distribué 50 fr. par titre.

---

Nebida  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 novembre 1912)

Le bénéfice s'est élevé à 139.300 francs et est consacré aux amortissements. La division de Nebida a produit 6.558 tonnes de calamine calcinée, 1.315 tonnes de galène, soit en tout 863 tonnes de moins que l'exercice précédent.

À la mine Fortuna de galène argentifère, les difficultés rencontrées dans la préparation des chantiers sous le niveau de la mer ont empêché jusqu'ici de commencer l'exploitation du filon en profondeur, mais on compte atteindre celui-ci à fin décembre. À la section calaminaire, les gisements se sont encore appauvris ; dans le nouveau point minéralisé découvert l'année dernière, les recherches ont permis de mettre à découvert un gisement nettement calaminaire ; on continue les travaux pour juger de l'importance. On a arrêté la laverie du 20 avril au 20 juin, époque de la pêche du thon.

À la division de Sakiet-Sidi-Youssef, la mine a produit 1.933 tonnes de calamine calcinée, 5.860 de blende, 2.204 de galène et 24 de carbonate de plomb, soit en tout 3.240 tonnes de plus que l'exercice précédent. Par suite de la difficulté du lavage des minerais complexes, on n'a pu obtenir jusqu'ici qu'une blende de faible teneur vendue à une formule peu rémunératrice. La préparation magnétique destinée à enrichir la blende est en montage et sera mise en marche incessamment. Les travaux miniers continuent à démontrer la richesse du gisement. On approfondit le puits principal pour créer un nouvel étage d'exploitation.

Le président communique que, pendant les trois premiers mois de l'exercice en cours, on aurait réalisé un bénéfice d'une centaine de mille francs. MM. Lamarche et Paul Trasenster sont réélus administrateurs.

---

Notes industrielles et financières  
Mines de Nebida  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 novembre 1913)

Extraits du rapport à l'assemblée générale

Les bénéfices s'élèvent à 169.288 francs en légère augmentation sur l'an dernier 139.309 fr. par suite de la hausse des métaux, ils sont consacrés aux amortissements des nouveaux travaux. À Nebida, la production a été de 5.843 t. de calamine calcinée et 1382 t. de galène, soit un peu moins que l'année précédente.

En Tunisie, à Sakiet-Sidi-Youssef, la production se monte à (tonnes) :

Calamine calcinée	7.026
Blende	3.619
Galène	2.491
Carbonate de plomb	375

Soit un total inférieur de 2.500 t. à celui de 1911-12, cette diminution portant sur la calamine surtout (2.240 t.) un peu sur la blende (900 t.), de même qu'à Nebida, le plomb étant en légère progression dans les deux mines. Les chantiers calaminaires s'appauvrissent.

Le bénéfice total de la division de Nebida est de 213.527 fr.

L'atelier de préparation magnétique de Sidi-Youssef — dont nous avons parlé dans *l'Écho* du 10 courant, a été mis en activité en mars mais il n'a pas encore donné les résultats garantis par le constructeur : Société Humboldt.

À Sidi-Youssef, on fait des recherches dans une belle minéralisation plombifère d'un permis voisin de la mine.

---

#### Nebida

À propos de la préparation électromagnétique des minerais  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 décembre 1913)

Le rapport du conseil à l'assemblée générale des actionnaires de la Société de Nebida signale que l'atelier de préparation magnétique de Sidi-Youssef a été mis en activité en mars dernier. Ce rapport ajoute qu'il n'a pas encore donné les résultats garantis par le constructeur.

Cette information pourrait créer une confusion dont la maison Humboldt, qui a fourni l'atelier, serait victime.

En fait, lorsqu'une installation de ce genre est mise en marche, il y a toujours une période de tâtonnements avant d'arriver à la marche normale. Mais à Sidi-Youssef, la question se complique du fait que la mine alimente les séparateurs avec un minerai plus difficile à traiter que celui de l'échantillon reçu pour exécuter les essais de traitement à Cologne.

Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que les résultats acquis ne correspondent pas à ceux prévus par la maison Humboldt qui a établi son matériel sur le seul minerai qui lui a été envoyé et non sur un minerai de traitement plus difficile et qui a changé de nature à son désavantage.

On nous informe que l'installation de Sidi-Youssef fonctionne bien, et si le minerai qu'elle traite avait les qualités prévues au contrat de vente du matériel, on obtiendrait certainement le rendement garanti.

La question ne fait en effet aucun doute pour ceux qui connaissent la bonne exécution qui caractérise le travail de la Société Humboldt dont les nombreuses installations à travers le monde sont le meilleur critérium de la confiance qu'elle sait inspirer aux sociétés minières.

---

Société de Nebida  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1920, p. 471)

Les exploitations ont encore été entravées en 1919 par la pénurie de personnel et la production a dû être, comme les années précédentes, limitée aux minerais de plomb. D'autre part, comme dans les autres mines, la hausse des salaires n'a fait que s'accroître et les prix des matières premières, de l'outillage et des transports ont encore augmenté. Il en est résulté que les prix de revient, affectés ainsi dans tous leurs éléments, se sont accrus dans de sérieuses proportions. Néanmoins, les résultats ont été notablement meilleurs que ceux de l'exercice antérieur, grâce à l'augmentation de la production de la division tunisienne, et surtout aux hauts prix des métaux, plomb et argent, et au cours de la £.

La production a été la suivante : à la mine de Sakiet : 13 t. de galène peu argentifère et 45 t. de calamine crue ; à la mine de Coucha : 1.775 tonnes de galène peu argentifère.

---

NEBIDA  
S.A. belge au capital de 2,75 MF.  
Siège social : Corphalie-lez-Huy (Belgique)  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1922-1923, p. 240)

Conseil d'administration  
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.  
Dupret (Georges), 148, r. Royale, Bruxelles, pdt ;  
Mayer (Paul), 42, av. Brugmann, Bruxelles, v.-pdt ;  
Dodemont (Georges), r. des Augustins, Huy ;  
Lamarche (Alfred), 62, av. Blondin, Liège ;  
Trasenster (Paul), 53, bd d'Avroy, Liège ;  
Vanderlinden (Charles), 66, chaussée de Malines, Anvers.

Commissaires aux comptes  
Reynaert (Alfred), 9, r. de la Science, Bruxelles ;  
Poswick (Ferdinand), 30, chaussée de Charleroi, Bruxelles ;  
Wilmotte (Paul), chaussée de Liège, Huy.

---

Ingénieurs et ingénieurs-conseils  
(*Annuaire industriel*, 1925)

André (Pierre), Sakiet-Sidi-Youssef, Tunisie. — E.I.M. [École des ingénieurs de Marseille]. Directeur des Mines de Sakiet-Sidi-Youssef, Société de Nebida.

---

NEBIDA  
S.A. belge pour l'exploitation des mines au capital de 2,75 MF.  
Siège social : Corphalie-lez-Huy (Belgique)

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 230*)

Conseil d'administration

*Idem* 1922-1923, sauf Trasenster remplacé par  
Poswick (Ferdinand), 30, chaussée de Charleroi, Bruxelles, précédemment  
commissaire aux comptes.

Commissaires aux comptes

*Idem* 1922-1923, sauf Poswick remplacé par  
Delloye (Charles), château de Saint-Vitu, Scry-Abée.

S.A., 17 avril 1895 pour une durée de 30 ans, prorogée pour 30 ans suppl. en avril  
1925.

Capital social. — 2,75 MF en 11.000 act. de 250 fr. À l'origine, 3 MF, réduit en 1899  
à 1,5 MF, porté en 1908 à 2,375 MF et, en 1919, au chiffre actuel.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux actions. Sur le  
surplus, 10 % au conseil. Le solde aux actions.

Cotation. — Bruxelles.

Résultats des derniers exercices

	Bénéf. bruts (report compris)	Amort. et rés.	Report à nouveau
1911-12	139.309 12	138.491 90	817 22
1912-13	183.814 67	183.681 80	132 87
1913-14	132 87	—	845 45
1914-15	122.062 17 (1)	122.062 17	39.430 86 (2)
1915-16	251.907 37	251.907 37	—
1916-17	272.790 81	272.790 81	—
1917-18	106.493 87	106.493 87	—
1918-19	- 270.429 20	—	270.429 20
1919-20	480.919 59	480.919 58	—
1920-21	111.980 71	105.599 05	6.381.66
1921-22	—	—	—
1922-23	600.537 88	182.026 90	55.726 37
1923-24	693.344 76	194.837 80	16.389 48
1924-25	1.251.313 43	370.000 00	14.035 20

(1) Bénéfice division Nebida.

(2) Report de la perte de la division tunisienne.

(3) Solde débiteur reporté.

BILAN AU 30 JUIN 1925

ACTIF	
Immobilisations	4.145.243 14
Magasins d'approvisionnements et de cantine	353.748 79
Magasin de minerais	264.926 49
Portefeuille	20.575 85
Caisse	197.725 18
Banques et débiteurs divers	1.834.487 68
Cautionnement de l'administration	45.000 00
	<u>6.861.706 53</u>
PASSIF	
Capital	2.750.000 00
Réserve légale	275.000 00
Fds d'amort. sur terrains, constructions, etc.	1.420.000 00
Fds de prévision p. moins-value sur magasin de minerais	160.000 00
Créanciers divers	915.772 30
Dividendes restant à payer	44.620 80
Cautionnement de l'administration	45.000 00
Bénéfice de l'exercice	1.251.313 43
	<u>6.861.706 53</u>

#### PROFIT ET PERTES 1924-1925

CRÉDIT	
Bénéfice de l'ex.	1.251.313 43
	<u>1.251.313 43</u>
DÉBIT	
Au fds d'amort. sur terrains, construc., etc.	280.000 00
Premier dividende de 12 fr. 50 par titre, soit 5 % du capital	137.500 00
Au conseil d'administration	83.381 34
Deuxième divid. de 17 fr. 50 par titre, soit 7 % du capital	632.500 00
Au collège des commissaires	13.895 89
Au fds de prévision	90.000 00
Report à nouveau	14.035 20
	<u>1.251.313 43</u>

## Gaston BLAISE, président

Directeur de la Soc. générale de Belgique (SGB),  
président de Merbes-Sprimont, Électricité de la Campine, Verreries de Mariemont, Cie du Rupel, Soc. de Nebida,  
vice-président-administrateur délégué Cie des métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie,  
vice-président de la Société générale des minerais, des Tramways bruxellois, de la Soc. générale des forces hydro-électriques du Katanga (Sogefor), Cie belge pour les industries chimiques, Mercantile Marine Engineering and Graving Docks Cy, Lloyd Royal Belge,  
administrateur délégué Union chimique belge (UCB),  
administrateur Société d'électricité et de traction, Cie belge de chemins de fer et d'entreprises, Purfina, Soc. générale métallurgique de Hoboken, Banque centrale de la Sambre, Cie internationale pour la fabrication mécanique du verre (procédés Libbey-Owens), la Providence, Charbonnage Monceau-Fontaine, Charbonnages des produits, Charbonnages Hornu et Wasmes, Électricité de Seraing et extérieur, Électricité du bassin de Charleroi, Électricité et tramway de Smyrne, Cie Bergougnan belge, Électricité de l'Est de la Belgique, Agence maritime internationale, Soc. carbochimique, Fabrique de soie artificielle de Tubize, Société belge maritime du Congo, Pharmacie centrale de Belgique, Maison Edmond Lamal.  
Dom. : Bruxelles, 47, av. de la Cascade.  
Source : Recueil financier belge, 1929.

Conseil d'administration  
(*Recueil financier belge* 1929, p. 969)  
Document transmis par Raymond Lecoq  
<http://ray-scripophile.be/>

Gaston Blaise, Bruxelles, pdt ;  
Paul Mayer, Bruxelles, v.-pdt ;  
Charles Delloye, Abée-Scry, adm. ;  
Georges Dodemont, Huy, adm. ;  
Georges Dupret, Bruxelles, adm. ;  
Camille Gutt, Bruxelles, adm. ;  
Alfred Lamarche, Liège, adm. ;  
Léon Plumier, Huy, adm. ;  
Ferd. Poswick, Tuhange-Huy, adm. ;  
Charles Vanderlinden, Anvers, adm. ;  
Max Gottschalk, Bruxelles, commissaire ;  
Alfred Reynaert, Bruxelles, commissaire ;  
Paul Wilmotte, Huy, commissaire.

---

TUNISIE  
Société Nebida  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> novembre 1929)

On lit dans le rapport annuel : « Tout en portant notre activité sur la continuation des travaux de recherches et de préparation, nous avons pu, malgré la pénurie de main-d'œuvre qui affecte toutes les mines de Tunisie, atteindre une production de 4.400 t., sensiblement égale à celle de l'exercice précédent. En Sardaigne, les études auxquelles

nous avons procédé nous ont conduits à envisager des travaux importants dans la zone calaminaire.

La prospection en profondeur et la mise éventuelle en état d'exploitation exigeront des immobilisations conséquentes qui seront réalisées lorsque la nécessité en aura été démontrée par les travaux préparatoires que nous poursuivons. Quant à la Tunisie, le nouvel étage sera mis en exploitation au cours de cet exercice ».

---

Les mines de zinc de la Tunisie par rapport à la nouvelle entreprise Coley  
par M. O. W. ROSKILL.  
(*Revue de l'industrie minière*, 1<sup>er</sup> février 1932)

#### VII. — SAKIET-SIDI-YOUSSEF

[60] Cette concession, qui est la propriété de la Société de Nebida, est située à la frontière algérienne et est desservie par le chemin de fer Constantine-Tunis ; elle se trouve à 202 km. de cette dernière ville. La plus grande partie du zinc est à l'état de calamine, mais la blende est aussi extraite et le rendement en galène est considérable. La mine a été fermée depuis mai 1930.

---

Entrée de la Société générale des minerais  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe\\_generale\\_minerais.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe_generale_minerais.pdf)



SOCIÉTÉ ANONYME



DE

# NEBIDA

POUR

## L'EXPLOITATION DE MINES

Siege Social à CORPHALIE près de Huy

(COMMUNE D'ANTHELI)

Constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> VAN HALTÈRE, notaire à Bruxelles,  
 le 17 Avril 1895, publié au *Moniteur belge* du 8 Mai 1895,  
 et modifié par actes de M<sup>e</sup> GRÉGOIRE, notaire à Huy, des 27 Juin 1899, 30 Juin 1908,  
 14 Juin 1910 et de M<sup>e</sup> DELHALLE, notaire à Huy, des 2 Avril 1925, 7 Juin 1927,  
 et 15 Janvier 1929.  
 (*Moniteur belge* des 13 Juillet 1899, 13-14 et 15 Juillet 1908, 22 Juin 1910,  
 20-21 Avril 1925, 24 Juin 1927 et 1<sup>er</sup> Février 1929.)

SIEGE SOCIAL: BRUXELLES  
 Les statuts ont été modifiés par acte  
 de l'Assemblée générale du 25-10-1932 par  
 le *Moniteur belge* du 11-11-1932. No 11121  
 Représenté par 52,000 actions sans désignation de  
 valeur sans droit de vote  
 CE QUI EST EN VERTU DE LA LOI DU 15-11-1934  
 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE NEBIDA

### Capital Social : 14,600,000 Francs

REPRÉSENTÉ PAR 52,000 ACTIONS SANS DÉSIGNATION DE VALEUR

# ACTION AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N<sup>o</sup> 47782



Un Administrateur,

Un Administrateur,

Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

Société anonyme  
de  
NEBIDA  
pour l'exploitation des mines

Siège social à Corphalie près de Huy  
(commune d'Antheit)

Constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> Van Halteren, notaire à Bruxelles,  
le 17 avril 1895 au *Moniteur belge* du 8 mai 1895  
et modifié par actes de M<sup>e</sup> Grégoire, notaire à Huy, des 27 juin 1899, 30 juin 1908,  
14 juin 1910 et de M<sup>e</sup> Delhalle, notaire à Huy, des 2 avril 1925, 22 juin 1910, 20-21  
avril 1925, 24 juin 1927 et 1<sup>er</sup> février 1929.)

SIÈGE SOCIAL : BRUXELLES

Les statuts ont été modifiés par décision de  
l'assemblée générale du 25-10-1932 (*Moniteur  
belge* du 1-11-1932, n° 14112)  
CAPITAL SOCIAL : FR. 8.200.000  
représenté par 3.800 actions privilégiées de  
fr. 250 ; il existe 58.000 cinquièmes d'action  
ordinaire sans désignation de valeur

CINQUIÈME D'ACTION ORDINAIRE

Capital social : 14.600.000 fr.  
représenté par 52.000 actions sans désignation de valeur

ACTION AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Gaston Blaise  
Un administrateur (à droite) : Georges Dupret  
Bruxelles. — Imp. de la Cote libre, 35, quai au Bois-à-Brûler

Société minière de Nebida  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1932, p. 704)

L'assemblée extraordinaire du 25 octobre, à l'unanimité, a repoussé la proposition de mise en liquidation de la société. Elle a décidé la réduction du capital social, fixé les droits respectifs des actions privilégiées et des cinquièmes d'actions ordinaires et voté la modification aux statuts mentionnés à l'ordre du jour.

Les 32.800 actions privées nouvelles de 250 fr. ont été souscrites et libérées par la Société générale des minerais\*, de sorte qu'une somme de 8,2 MF se trouve dès à présent à la disposition de la société.